

CANTINE SCOLAIRE

du Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel

Règlement intérieur

I - Le fonctionnement

- La cantine scolaire gérée par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel est installée dans la salle polyvalente de la Commune de Belmont-Tramonet. **Le restaurant est étendu sur toute la surface depuis l'épidémie COVID 19 (respect du protocole sanitaire visant à limiter le brassage des groupes d'élèves). Les petits de la maternelle sont installés dans la salle de restaurant (annexe de la grande salle) et les grands répartis par table et par classe sur la grande salle. Ces dispositions seront reconduites, si nécessaire, pour la rentrée prochaine.**

- Les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement à la sortie des classes à partir de 11 heures 45, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, jusqu'à 13 heures 35.

L'accueil périscolaire du midi

Sur les deux heures de la pause méridienne du midi, un temps d'une heure de « garderie » est comptabilisé hors temps réservé au service et à la prise du repas.

Le temps garderie du midi, d'après repas, est assuré uniquement pour les enfants qui prennent leur repas à la cantine. Il est facturé par la Communauté de Communes Val Guiers. A voir au dossier accueil périscolaire pour votre choix forfait Midi ou Global pour des accueils matin, midi et/ou soir. Une inscription à l'accueil périscolaire est donc obligatoire pour l'accès au restaurant scolaire. Le dossier est à compléter et à remettre à la mairie de Belmont-Tramonet, siège du Syndicat Scolaire.

- En cas d'impossibilité de fonctionnement pour cause d'absence d'un agent de service, la cantine pourra être fermée pour une durée maximale de 2 jours. Au-delà, le Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel s'engage à remplacer les agents absents. Toutefois pour assurer la continuité du service, les parents pourront proposer leur aide bénévole.

- En cas d'urgence, vous pouvez joindre le personnel d'encadrement cantine-garderie de 11h 45 à 13h 35 au numéro suivant : Tél. **06.47.06.07.07**

Repas :

- Ils sont fournis tous les jours par l'établissement d'accueil des personnes âgées « les Terrasses » de Saint-Genix-sur-Guiers.

- La prestation de notre fournisseur est limitée à l'élaboration d'un seul repas.

- Les menus sont affichés au restaurant scolaire et à l'entrée des écoles. Ils sont également transmis par mail aux familles. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail au bulletin d'inscription.

Usagers :

- Ce service de restauration est destiné aux **enfants scolarisés aux écoles des communes de Verel-de-Montbel et Belmont-Tramonet.**

- En raison de la capacité d'accueil limitée, **l'accès est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.**

- Toutefois si au moins un des deux parents ne travaille pas, les enfants pourront être admis exceptionnellement à la cantine suivant les places disponibles.

II – L'inscription au service et la réservation des repas

Vous devez obligatoirement compléter le dossier d'inscription qui est à renouveler chaque année (bulletin d'inscription, acceptation du règlement et livret de bonne conduite) et le retourner au **secrétariat du SIVU Scolaire de Montbel – mairie de Belmont-Tramonet – Tél 04.76.32.80.00**

IMPORTANT : Vous devez impérativement signaler les réservations occasionnelles ou supplémentaires ainsi que les annulations de repas au plus tard le jeudi de la semaine précédente, avant 17 heures, pour la semaine suivante.

Réservations ou annulations Via le portail familles

Fréquentation :

- elle peut être « régulière » (4, 3, 2 ou 1 fois par semaine), à jour(s) fixe(s)
- elle peut être « irrégulière voire occasionnelle » dans la mesure où les conditions précitées sont respectées.

III – L'accueil

Transport :

- Les enfants scolarisés à l'école de Verel-de-Montbel emprunteront la navette du **transport scolaire** pour se rendre au restaurant scolaire de Belmont-Tramonet.

L'enfant doit impérativement être inscrit au transport scolaire (**inscription en ligne sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes – pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le service compétent à la Communauté de Communes Val Guiers – Tél. 04.76.37.36.45**)

Encadrement :

La sécurité

- Dès la sortie des classes, les enfants sont pris en charge par les agents d'encadrement jusqu'à la reprise des classes.
- A la fin du repas (vers 12h 50), les enfants sont généralement conduits dans les cours de l'école élémentaire. A 13h 15, les petits de la maternelle empruntent à nouveau la navette pour se rendre à l'école maternelle, toujours accompagnés de l'ATSEM.

La Discipline

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour faire appliquer les règles de vie visant au **respect des personnes et des biens**. Le personnel intervient envers les auteurs de troubles lorsque les propos tenus ou les agissements le nécessitent. **Un livret nominatif de bonne conduite** est joint au dossier cantine. Parents et enfants doivent en prendre connaissance, le viser et le retourner avec le bulletin d'inscription cantine au secrétariat du SIVU Scolaire de Montbel. Des **exclusions temporaires ou définitives** du service pourront être prononcées après que le Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel ait averti par écrit les parents.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Les objets personnels (jeux ou autres) sont interdits.

Aspect Médical :

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. **Les agents de restauration ou de surveillance ne sont pas autorisés à administrer un médicament.**

Un seul repas équilibré est élaboré par notre fournisseur. Toutefois, l'accueil des enfants atteints d'allergies alimentaires est envisageable lorsque le repas est fourni pas les parents (justificatif à fournir : certificat médical).

IV – Le tarif repas et le paiement

Le prix du repas est unique et est maintenu depuis quelques années à **4.00 Euros**.

Il peut être révisé chaque année par le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par les Communes membres. Pour information, les communes participent au financement du service à hauteur de 65%.

Le **paiement** des repas cantine sera réalisé par prélèvement ou en ligne **à réception de la facture mensuelle qui vous sera transmise par voie électronique**. Celle-ci sera établie au regard du nombre de repas réservés sur le mois écoulé. Pour les absences non justifiées par un certificat médical et annulations non signalées dans les délais, les repas seront facturés.

Deux modes de paiement :

- **le prélèvement automatique à privilégier**. Merci de compléter les documents joints aux dossiers cantine et garderie pour les familles qui opteront pour ce mode de paiement dès la rentrée et les nouveaux inscrits sur le regroupement scolaire,
- **Le paiement en ligne par internet,**
- Toutefois un règlement uniquement par chèque reste possible directement auprès de la trésorerie de Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

Document à retourner avec le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription comprend :

- Le bulletin d'inscription à la cantine dûment complété et signé,
- L'autorisation de prélèvement (contrat et mandat + relevé d'identité bancaire) - choix du mode paiement (**à réaliser pour toutes les familles hormis celles qui ont déjà fait le choix du prélèvement sur les précédentes années**)
- La présente acceptation du règlement intérieur signée par les parents,
- Le livret de bonne conduite signé par les parents et enfants.

Le dossier doit être retourné en mairie de Belmont-Tramonet avant le 17 juin 2022



**ACCEPTATION du REGLEMENT INTERIEUR
de la CANTINE SCOLAIRE**

Je soussigné (1)

représentant légal de(s) l'enfant(s) (1) :

-
-
-

déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur de la cantine scolaire du S.I.V.U. Scolaire de Montbel et m'engage à informer mon ou mes enfants des dispositions qu'il contient.

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature des parents

(1) Nom – Prénom